

Suivi de la Politique Départementale de l'Habitat

Mettre en place un dispositif de pilotage et de suivi opérationnel.

Enjeux

Le SDH affiche des ambitions sur le territoire départemental pour les 6 années à venir. L'évolution régulière de la législation et de la réglementation dans le domaine du logement mais aussi de ses différents modes de financement ne permet pas d'affirmer que les différentes actions envisagées pourront être réalisées telles qu'elles sont décrites aujourd'hui. Il est donc important de suivre l'avancement des actions prévues, redéfinir si nécessaire les objectifs et anticiper les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. La réussite de la mise en œuvre du SDH passe par la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire (organisme de logement, communes, EPCI...).

Mesures proposées

Organiser le suivi et l'animation du SDH durant les six années de mise en œuvre du programme d'actions et définir les instances de suivi et de pilotage. Evaluer régulièrement la mise en œuvre des objectifs et des actions, pour orienter, si nécessaire, les moyens initialement définis dans le SDH et mettre en place :

- ▶ **le pilotage politique** : lieu de validation des choix d'orientation et de décisions de mise en œuvre du SDH,
- ▶ **le pilotage technique** : coordonner l'ensemble du dispositif et le suivi de la mise en œuvre du SDH,
- ▶ **le plan de communication** de valorisation de la politique de l'Habitat à destination des particuliers, des collectivités, des partenaires et des professionnels,
- ▶ **l'actualisation des études** : disposer de moyens de suivi, d'évaluation et d'actualisation des objectifs du SDH. Les études sont le support d'aide à la décision permettant d'anticiper la réactualisation des objectifs ou la redéfinition des moyens mettre en œuvre.